



Ville de Bernay
Délibération : 23
Conseil du 11 décembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020-

Délibération n° 103-2020

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;

Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :
DELIBERATION RECTIFICATIVE
DE LA DELIBERATION N° 70-2020 DU 06/11/2020
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE
AMORTISSEMENT-CAPITAL CONSTANT ET NON ECHEANCE CONSTANTE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Par délibération n° 70-2020 en date du 06 novembre 2020, le conseil municipal a délibéré la renégociation de 4 emprunts du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération n° 70-2020 du 06 novembre 2020 elle concerne les prêts n° 10000371522 et n° 10000602561.

En effet, dans la présentation des tableaux à la colonne « Amortissement » il a été noté « échéances constantes » au lieu de « du capital constant ».

Il convient donc de porter la correction aux deux prêts référencés ci-dessous :

Prêt n° 10000371522

Montant du prêt	Durée	Périodicité	Taux fixe	Contracté le
700 000 €	20 ans	Trimestrielle	1,73%	15/12/2017

Après renégociation les caractéristiques financières à partir du 15/12/2020 sont les suivantes :

Capital restant dû après renégociation	Durée	Périodicité	Taux fixe	Amortissement	Gain pour la collectivité
605 000 €	17 ans	Trimestrielle	0,94%	Du capital constant	29 731,12 € soit 1 748,89 €/an

Prêt n° 10000602561

Montant du prêt	Durée	Périodicité	Taux fixe	Contracté le
1 100 000 €	15 ans	Trimestrielle	1,67 %	13/12/2018

Après renégociation les caractéristiques financières à partir du 05/12/2020 sont les suivantes :

Capital restant dû après renégociation	Durée	Périodicité	Taux fixe	Amortissement	Gain pour la collectivité
874 933,36 €	13 ans	Trimestrielle	0,84 %	Du capital Constant	37 004,04 € soit 2 846,46 €/an

DÉLIBÉRATION :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 12-2020 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 donnant délégation au Maire ;

VU la délibération n° 70-2020 du Conseil Municipal en date du 06 novembre 2020 ;

VU l'avis favorable des membres de la Commission « Administration générale, Finances et Economie » du lundi 07 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de rectifier la délibération n°70-2020 en date du 06 novembre 2020 en portant la correction évoquée ci-dessus.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE RECTIFIER** la délibération n° 70-2020 en date du 06 novembre 2020.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



ANNEXE : Propositions de refinancement

Etude de Refinancement prêt 10000371522

A actualiser avant toute décision, sous réserve d'accord de notre comité des engagements

Montant du refinancement :	605 000,00 €
Date de mise en place :	15/12/2020 après paiement de l'échéance actuelle en même date
Périodicité :	Trimestrielle
Amortissement :	Amortissement du capital constant
Durée en mois :	204
Taux :	0,94%

calcul du gain pour la collectivité :

Intérêts restant à courir	88 781,48 €
Nouveaux intérêts prélevés	49 050,36 €
Frais de renégociation	10 000,00 €
Gain pour le client	29 731,12 €
Durée restant à courir (en années)	17
par an =	1 748,89 €

Etude de Refinancement prêt 10000602561

A actualiser avant toute décision, sous réserve d'accord de notre comité des engagements

Montant du refinancement :	874 922,36 €
Date de mise en place :	05/12/2020 après paiement de l'échéance actuelle en même date
Périodicité :	Trimestrielle
Amortissement :	Amortissement du capital constant
Durée en mois :	156
Taux :	0,84%

calcul du gain pour la collectivité :

Intérêts restant à courir	95 694,08 €
Nouveaux intérêts prélevés	48 690,04 €
Frais de renégociation	10 000,00 €
Gain pour le client	37 004,04 €
Durée restant à courir (en années)	13
par an =	2 846,46 €